

nelle, non-seulement le choléra, mais peut-être aussi toutes les épidémies qui, de temps à autre, viennent affliger l'humanité.

" Si le grand fait dont il s'agit était reconnu et admis en principe, il serait, je crois, facile à la science médicale, qui possède tant de moyens de produire et de maintenir l'électricité, de se mettre en mesure de combattre avec succès, s'il revenait encore, le fléau que je regarde dès aujourd'hui sinon comme complètement disparu, du moins comme virtuellement arrêté dans sa marche.

" Agrérez, monsieur le président, l'assurance de mes sentiments respectueux. " ANDRAUD. "

ANNONCES NOUVELLES.

Mort aux Etats-Unis.— Rébellion, nouveaux certificats.— J. HAYTER.

ENCAN. Meubles, chevaux, etc., etc.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



" Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas. "

QUÉBEC, 9 JUILLET, 1849.

Chronique Européenne.

De la semaine terminée le 23 juin.

France.—Assemblée Législative.—Le 14, M. Dupin annonce la mort à la suite du Choléra de deux représentants. MM. Cordier et Deblay. Ledru-Rollin, les sergents Boichot, Rattier et les principaux membres de la Montagne étaient absents. Le procureur général de la République a été autorisé à faire arrêter et à poursuivre Ledru-Rollin, Considérant, Rattier et Boichot. Le 15, une semblable autorisation a été donnée pour l'arrestation et la mise en accusation des 121 représentants du peuple dont les noms se trouvent au bas des appels faits par le club du Conservatoire des arts et métiers.

Le 18, il s'est élevé une discussion relativement à la destruction des presses de certains journaux, le 13, par la garde nationale. L'ordre du jour pur et simple ayant été proposé et adopté par une majorité de 197, cet incident n'a pas eu de suite.

Le 19, Le projet de bill pour la fermeture des clubs a été adopté par 373 contre 151. Une proposition pour la levée de l'état de siège de la capitale a été rejetée par une forte majorité.

Les investigations judiciaires sur la dernière émeute de Paris, se poursuivent activement. Déjà 300 personnes ont été écrouées dans différentes prisons. Parmi elles, se trouvent les Colonel Forestier et Guinard de la garde nationale; les lieutenants col. Pascal, et Perrier de la 11e légion, et divers chefs des clubs socialistes. La plus grande partie du club démocratique allemand a été arrêtée. Parmi les papiers saisis, se trouvent des projets de décret pour mettre hors la loi, le président de la République, ses ministres et la majorité de l'Assemblée législative, et de nombreuses listes de proscriptions. Après la victoire, les biens des vaincus devaient être confisqués au profit de la nation, c'est-à-dire, accaparé par les chefs, si toute fois la canaille sous leurs ordres ne réclamait pas la part du lion. Tous les bandits renfermés dans les prisons devaient être mis en liberté. Ils auraient été les dignes auxiliaires de leurs libérateurs. La guerre devait être déclarée à l'Autriche et à la Russie. Le sergent Boichot devait être ministre de la guerre, et le sergent Rattier, commandant en chef de la première division militaire de la garde nationale à la place du général Changarnier!!

Parmi les documents saisis dans les clubs, se trouvent les preuves d'une conspiration plus vaste que celles qui ont jamais eu lieu même en France, et une correspondance avec les bandits appelés les Triumvirs qui jète beaucoup de lumière sur la question de Rome. Il paraît que

à Paris. Elle a été organisée par les rouges et les socialistes comme celle de la capitale. Les troupes ont perdu entre 15 et 20 hommes, et les émeutiers 150. 800 prisonniers ont été faits.

Les socialistes et les patriotes rouges ont tenté de faire une démonstration à Bordeaux, mais l'indifférence ou le mépris du peuple a arrêté leurs projets incendiaires. Dans différentes villes ils ont essayé de soulever des émeutes, mais sans succès.

Les funérailles du Maréchal Bugeaud ont eu lieu avec une grande pompe le 19 à l'hôtel des Invalides. Le service a été chanté par l'archevêque de Paris.

Au nombre des documents saisis au Conservatoire des arts et métiers se trouve le suivant:

Ledru-Rollin, dictateur de la République démocratique et Sociale, avec droit de vie et de mort sur tous les citoyens Français.

Le sergent Boichot, ministre de la guerre. Deville, ex-Notaire, ministre de la Justice expéditive.

Nadeau, journalier maçon, ministre des Travaux Publics.

Felix Pyat, ministre de l'Intérieur Pierre Leroux — de l'Instruction Publique.

Greppo, — de l'Agriculture et du Commerce.

Gent, — des affaires étrangères. Bourgat — de la Marine.

Le sergent Rattier Commandant en Chef de la force armée avec le droit d'être élu dictateur.

Antoine Thouret ministre de la Police. Comme on le voit, les rouges, les socialistes, les défenseurs du peuple, sont extrêmement modestes et désintéressés. Ce digne, Ledru-Rollin qui se réserve seulement une bagatelle, le droit de vie et de mort sur tous ses compatriotes! Voilà bien des fois que le peuple français se laisse leurrer et duper par les mots de progrès, de droits, de principes humanitaires.

Cette fois encore, si l'émeute eut été victorieuse, il aurait tiré les marrons du feu pour des gens sans principe aucun et qui n'ont pas même pour les recommander le prestige des talents et du génie. Les dernières nouvelles de Paris, annoncent que MM. Dufaure et Passy doivent se retirer de l'administration et qu'ils seront remplacés par MM. Thiers et Molé.

Madame Cavaignac, mère du général est morte du Choléra. La Patrie du 20 annonce que le gouvernement a reçu des dépêches confirmant la défaite de Garibaldi.

Le 21, on ne savait rien de certain à Paris, sur la prise de Rome. Cependant, on pensait que la nouvelle de la déconvenue des rouges aurait l'effet d'engager les maîtres de Rome à capituler; car il paraît qu'ils comptaient sur le succès de l'insurrection parisienne pour faire une heureuse diversion en leur faveur.

Le procès des derniers conspirateurs doit se faire à Versailles. Il commencera du 5 au 10 Aout.

DANNEMARC et HOLSTEIN. — Le bruit courait à Berlin que la paix avait été conclue avec le Danemark, et que l'indépendance des duchés était reconnue.

AUTRICHE et HONGRIE.—Rien de plus certain que ce qui a déjà été transmis par le télégraphe. Il en est de même de l'Allemagne qui est en proie à l'anarchie.

Affaires du Canada.

ANGLETERRE.—Chambre des Lords. Lord Brougham dans son discours au sujet de l'acte d'Indemnité du parlement Canadien s'est étendu avec complaisance sur la fidélité en tout temps de la population anglaise du Bas-Canada qui contrastait avec l'obéissance à contre-cœur des Canadiens-Français. Division sur les résolutions de Lord Brougham, Pour, 96. Contre, 99.

Chambres des Communes. 15 juin. L'amendement de M. Herries que nous avons donné dans un précédent numéro, a été appuyé par MM. Newdegate, Chisholm Anstey, le marquis de Granby, Banckes, D'Israeli, Sydney Herbert, Sir Robert Peel, MM. Henry Drummond, Vernon Smith, Hume, Sir William Molesworth, Mc Gregor, Adderley, Monton Milnes et Labouchère.

Sir WILLIAM MOLESWORTH, dans un exposé habile, a démontré que l'acte d'Indemnité n'était qu'une conséquence des engagements du gouvernement et des

plus loyal breton pur sang, quoique la loyauté des yeux de cette époque se soit comme aujourd'hui, traduite par L. S. D.

Quant à faire une nouvelle traduction alors française du God save the Queen, nous n'y voyons pas la moindre objection; et comme récompense de son heureuse idée, notre confrère aura le privilège exclusif de chanter l'hymne national anglais. Nous ne doutons nullement que cet hymne chanté avec l'accent mignard et l'adorable gaussement que le rédacteur de la Gazette à importés de Paris, ne puisse fournir à notre confrère, matière, à une spéculation plus profitable que les lettres écrites sur la Révolution de Février.

Remède contre la maladie de la Patate.

Comme voici bientôt le temps où la patate est attaquée depuis plusieurs années de la maladie qui détruit ce précieux tubercule, nous croyons devoir publier de nouveau sur ce sujet l'écrit signé Un Campagnard, qui a paru l'an passé dans notre numéro 79, page 622. Par une heureuse coïncidence, le journal Des Villes et Campagnes du 4 juin dernier contient une découverte faite par un agronome de Namur, et identiquement semblable à celle faite l'an passé par notre respectable et savant correspondant. Nous nous empressons de donner à nos lecteurs la découverte de l'agronome étranger qu'ils pourront comparer avec celle faite par notre compatriote.

Comme le remède indiqué par ces deux messieurs intéresse souverainement la population du Canada et que la connaissance en doit être répandue par tous les moyens possibles afin que nos cultivateurs puissent en faire l'essai nous prions tous les journaux anglais et français du Bas-Canada de vouloir reproduire les deux articles qui suivent. En ce faisant ils rendront à la patrie, à la classe agricole et ouvrière un service beaucoup plus utile et qui pourra mettre dans la bourse de nos cultivateurs des deniers que les plus beaux articles politiques possibles n'y pourront jamais faire entrer.

Il est inutile de s'étendre d'avantage sur ce sujet. Nous donnons un remède facile, qui ne coûte rien et dont deux personnes respectables garantissent l'efficacité. Nous espérons donc que tous les amis du pays s'empresseront de faire connaître ce remède à nos cultivateurs. Comme il importe souverainement de connaître l'action générale de ce remède, nous pensons que ceux qui l'essayeront, s'empresseront de communiquer au public par la voie de la presse, le résultat de leurs expériences; résultat qui intéresse vivement le pays en entier.

(Pour l'Ami de la Religion et de la Patrie.)

M. LE RÉDACTEUR,

Comme il est à peu près constaté que les recherches les plus savantes, les plus soignées sur la nature et les conditions du développement de la maladie des pommes de terre (patates), sont restées jusqu'ici sans aucun résultat appréciable, permettez-moi de vous soumettre respectueusement le succès partiel que j'ai obtenu après plusieurs années d'expériences.

Frappé de la rapidité avec laquelle se propageait cette terrible maladie et de la simultanéité de l'attaque du tubercule et de sa tige, à une période à peu près déterminée de la croissance de cette dernière, je fus porté à attribuer cet effet à certaines conditions de l'atmosphère qui, à un point donné, se trouveraient en rapport intime avec celles de la plante. Je remarquai aussi que la maladie n'attaquait la tige que plus ou moins de temps après la floraison; avant, il est vrai, que le tubercule ait atteint sa grosseur naturelle et sa parfaite maturité; mais toujours à un temps où il est possible, non seulement de s'en nourrir, mais encore de le conserver. J'essayai de préserver de cette contagion un petit champ de deux minots de semence, en fauchant les tiges, à l'exception de quelques rangs où je laissai, ces dernières pour point de comparaison. Mais, soit qu'elles eussent déjà été infectées ou qu'elles eussent été fauchées trop haut, je ne trouvai que bien peu de différence entre elles.

Je répétai le même procédé les années suivantes, ayant soin de faucher les tiges aussi court que possible, et je réussis à les préserver presque entièrement. Enfin, cette année, je les ai fait couper à la main sous

ment de cette qualité pour conserver la vie à ses millions d'enfants infortunés!

J'ai l'honneur d'être; UN CAMPAGNARD.

N. B. Il convient de ne couper les tiges que le plus long-temps possible après la floraison, pour laisser croître et mûrir le tubercule; ou mieux encore peut-être, de ne le faire que lorsque vous êtes assuré que la maladie a reparu dans les environs. Il ne sert de rien, je crois, de les couper lorsqu'une fois elle est attaquées.

U. C.

(Extrait du Journal des Villes et Campagnes)

" PRÉSERVATION DES POMMES DE TERRE.—Un agronome de la province de Namur, M. Tombelle-Lomba, prétend avoir découvert un procédé certain pour préserver les pommes de terre de la maladie qui atteint ces tubercules depuis plusieurs années. Il assure que l'emploi de ce procédé lui a procuré chaque année la récolte aussi abondante et aussi saine qu'avant l'invasion de la maladie.

Voici en quoi consiste cette opération: Il plante et soigne les pommes de terre de la manière ordinaire, et opère la plantation aussitôt après l'hiver.

Lorsque les tiges ont atteint toute leur croissance, c'est-à-dire après la floraison, il les fait couper à la faucille jusqu'au niveau du sol, en remuant le moins possible les tubercules qui se trouvent en terre. Après avoir enlevé les tiges, il fait recouvrir les plantes d'une couche de terre assez épaisse pour empêcher le contact de l'air 3 centimètres (environ 3 pouces huit lignes.) Il laisse ensuite le terrain dans cet état jusqu'au moment de la maturité."

SIR ALLAN MACNAB.

Nous empruntons au Canadien la traduction des documents suivants:—

A SIR ALLAN NAPIER MACNAB.

Downing Street, 13 juin 1848.

Monsieur, J'ai ordre du comte Grey de vous informer qu'il a présenté à la Reine des pétitions adressées à Sa Majesté, que vous lui avez remises pour cela samedi dernier. Ces pétitions viennent des habitants de Toronto, de ceux de Kingston, de ceux de Weston et des environs, de ceux du district de Newcastle, de ceux du comté de Prescott, de ceux du district de l'Ottawa, et de ceux de la ville de Montréal.

Les pétitionnaires demandent le rappel du gouverneur-général actuel du Canada, la dissolution du parlement de cette province, et le désaveu, par Sa Majesté, de l'acte récemment passé dans ce parlement pour indemniser toutes personnes dans le Bas-Canada dont les propriétés ont été détruites pendant la rébellion, dans les années 1837 et 1838.

Lord Grey ne doute pas que les personnes qui ont signé ces pétitions ne fassent fait dans la crainte sincère que si on laissait l'acte en question devenir loi, il n'eût l'effet d'encourager la déloyauté dans l'avenir, en indemnisant ceux qui se sont rendus coupables de rébellion des pertes qu'ils se sont attirées par leurs crimes; mais Sa Seigneurie m'ordonne de vous informer, et d'assurer par votre intermédiaire, à ceux qui vous ont confié leurs pétitions pour être transmises à Sa Majesté, que si, après un examen soigneux de ses dispositions, l'acte avait paru justement susceptible de cette objection, non seulement les serviteurs de la Reine auraient été prêts à conseiller Sa Majesté d'exercer sa prérogative en le désavouant, mais ils sont aussi persuadés qu'il n'aurait jamais reçu l'assentiment du gouverneur-général du Canada au nom de Sa Majesté, ni celui de la majorité des représentants du peuple de cette province.

J'ai ordre de vous renvoyer à la réponse faite par le gouverneur-général à l'adresse du comté d'Hastings, comme exprimant les vues de lord Elgin à ce sujet, vues qui sont parfaitement d'accord avec celles des serviteurs de Sa Majesté. Dans cette réponse, lord Elgin, parlant de cet acte de parlement provincial, exprime sa ferme conviction que les représentants du peuple du Canada " n'entendaient pas, en le passant, encourager la rébellion, ni indemniser les personnes coupables du crime odieux de trahison, " et il ajoute " que c'était

ce, au crédit public et à tous les intérêts les plus importants du Canada.

Je suis, etc.,

B. HAWES.

(Signé)

OPINION DU PROCUREUR GÉNÉRAL D'ANGLETERRE SUR LE BILL D'INDEMNITÉ.

Le procureur-général, répondant à une question du docteur Nicholl sur l'interprétation de l'acte d'indemnité de la législature canadienne, donne son opinion en ces termes. La question du docteur Nicholl, dit-il, se divise en deux: premièrement, la couronne peut-elle modifier l'acte? Indubitablement elle ne le peut pas: elle ne peut qu'y donner ou refuser son assentiment. En second lieu, lord Elgin a-t-il le pouvoir de donner des instructions qui s'écartent de l'esprit de l'acte? Non, car lord Elgin tirant son autorité de l'acte, ses instructions doivent être conformes à cette autorité; il ne pourrait pas déléguer plus d'autorité qu'il n'en possède, et ne pourrait pas conséquemment altérer l'acte par des instructions aux commissaires. Quelle est donc la véritable interprétation de l'acte? Il est impossible de faire une loi qui restreigne l'indemnité à des personnes qui n'avaient pas été rebelles. Faudrait-il qu'un homme prouvât qu'il n'avait pas été rebelle?

L'acte excluait donc les personnes convaincues de haute trahison, dont le sang était corrompu; et cette conviction ne se borne pas, comme on le suppose, aux jugements des tribunaux ordinaires, car, lorsque la loi martiale est proclamée, les convictions par les cours martiales tombent sous l'acte. Si l'on dit qu'un rebelle pourrait obtenir une indemnité en vertu de cette acte, on peut répondre qu'il le pourrait de même si les rebelles étaient expressément exclus, puisqu'il s'agirait de savoir si la preuve était suffisante. En vertu des mots " propriétés détruites injustement, sans nécessité ni provocation (un just, un necessary or wanton destruction of property) " lord Elgin peut en joindre aux commissaires de s'enquérir des circonstances de toutes les réclamations, et ces mots donnent une bien plus grande latitude pour en décider.

Un canadien, du nom de Narcisse Goulette, s'est noyé le 18 de juin, à Bytown.

Nous sommes heureux d'apprendre que l'organiste de la cathédrale, depuis longtemps attendu, est enfin arrivé samedi matin. Il prendra dimanche prochain la direction de l'orgue qui, comme l'on sait, n'a pas été touché depuis le départ de M. Molt.

Un individu avait soustrait une somme assez considérable au préjudice d'une maison de commerce en Angleterre et il avait pris passage à bord d'un vaisseau emigrant qui partait pour le Canada et il pensait y être en sûreté. Il est cependant à peine arrivé dans notre port qu'on l'arrête et qu'on l'expédie en Angleterre pour lui faire subir son procès. Le fait est arrivé ces jours-ci. C'est bien le cas de dire: Et tel est pris qui croyait prendre.

On lit dans le Courrier des Etats-Unis, du 3 juillet:

" Le père Mathew est arrivé! voilà l'événement du jour à New-York. Débarqué vendredi soir à la Quarantaine, l'apôtre de la tempérance a attendu jusque hier, dans Staten Island, qu'une députation du conseil municipal allât au-devant de lui pour lui faire les honneurs de la cité. A deux heures, un steambot parti de la Batterie a ramené en ville le célèbre pénitencier, que le maire attendait dans l'enceinte du Castle-Garden, pour lui souhaiter la bienvenue. Une foule considérable, dans laquelle figuraient au premier rang les sociétés de tempérance, se pressait autour des députations officielles. Après l'échange des compliments et des remerciements d'usage en pareille occasion, l'on s'est formé en ligne processionnelle, pour escorter jus-qu'au City Hall l'illustre étranger, qui a été conduit ensuite à Irving House, où se trouvaient préparés ses appartements.

Aux Militiens de 1812.

MILICIENS.

Je vous informe que par un acte passé dans la dernière session de la Législature de cette Province, il est statué qu'il est loisible au Gouvernement de cette Pro-